



Commune de Nonards

Bulletin Municipal

Photo Michel Dauphin

Décembre 2018



Mairie de NONARDS

Laroche. 19120, Nonards
 ☎ 05 55 91 50 08
 Fax : 05 55 91 14 79
 nonards@mairie19.fr
 www.mairie-de-nonards.fr

Secrétariat

Mme Martine FEIX
 Lundi, Mardi et Jeudi 9h -12h & 14h -17h ,
 Mercredi 9h-12 h
 Vendredi 9h-12h & 16h-19h

Bureau de Poste

Afin de préserver votre bureau de poste,
 privilégiez-le... en l'utilisant !
 Du Lundi au Vendredi
 11h à 12h et 13h à 15h
 Le Samedi de 11h à 12h

Bibliothèque

Les 1er et 3ème mercredis de chaque mois
 De 14h à 16h

Déchèterie cantonale

05 55 91 23 80
 Tous les jours: 9h-12h et 14h-18h
 Fermeture hebdomadaire le mardi

L'accès au terrain de tennis est gratuit.
 Les clés sont à retirer en mairie
 aux heures de secrétariat

Rédaction

Les articles rédigés dans ce bulletin sont le fruit
 d'une réflexion collective des élus et des servi-
 ces.
 Le bulletin est consultable et téléchargeable en
 ligne sur le site de la commune sous les onglets :
 « accueil mairie » et « publications » .
 Nous vous en souhaitons bonne lecture.

SOMMAIRE

| | |
|--|---------|
| Des nouvelles de la Com-Com | p3 |
| Délibérations Conseil municipal, dépôts sauvages | p 4, 5 |
| Bilan des travaux | p 6 |
| Installation de la fibre et adressage | p6 |
| Rappel des règles d'urbanisme | p 7 |
| Interdiction vaisselle et couverts plastique | p 8 |
| S.I.R.T.O.M | p9 |
| Budget | p 10 |
| Nos arbres remarquables | P 11 |
| École | p 12 |
| Bibliothèque. Ateliers périscolaires; R.A.P.E | p 13 |
| État civil. Journée défense citoyenneté | p 14 |
| Enquête conditions de travail. Repas des aînés | p 15 |
| Salle polyvalente. Yoga du rire | p16 |
| Camion pizza. Les Restos du Cœur | P 17 |
| Un peu d'histoire | P18, 19 |
| Entente Sportive Nonardaise | P 20 |
| La Chasse, Lou Pais Nonardais, Activité détente | P21 |
| Ma petite Académie en Campagne | P22 |
| Lou Truffadour | P23 |
| Les amis de la Chapelle St Roch | p 24 |
| Attention aux mails frauduleux | p 25 |
| Histoire de moulins, Ateliers Tai Ji Quan | P 26 |
| Ateliers Bricole de Jeanne, L'Opita | p 27 |
| Vœux, Horaires des bus | p 28 |

ÉDITORIAL

L'année 2018 se termine dans la grisaille d'un début d'hiver qui reflète bien l'état d'esprit ambiant: mécontentements, contestations, mauvaises humeurs... suscités par le contexte politique et social. N'oublions pas notre part de responsabilité à notre niveau communal et inter communal.

La com-com n'est qu'au début de sa construction et, l'uniformisation des compétences ne se fait pas sans quelques frustrations et grincements de dents. Dans le même temps, les communes se voient adjuger de nouvelles responsabilités ou le retour de certaines compétences avec des moyens financiers réduits. Il y a de quoi perdre son latin et le citoyen lambda tout comme les élus de base que nous sommes ne savent plus à quel saint se vouer.

Il serait dommage de perdre ce lien qui nous permet d'être au plus près des administrés pour les écouter (car notre rôle n'est pas uniquement de régler les conflits de voisinage) , pour les accompagner dans leurs projets, pour préserver les services publics et les atouts économiques de notre commune.

Nos associations essaient de maintenir cette petite flamme d'amitié, de solidarité, de « bien-être ensemble » et je les en félicite et je remercie tous les bénévoles qui les font vivre.

À l'heure où l'on parle du « blues des maires » je préfère répondre combat et espoir pour défendre les valeurs qui animent nos territoires.

S. Meunier

Des nouvelles de la Com-com....

il s'agit d'un investissement important (environ 350 000 euros).

Pour notre territoire proche, deux projets sont désormais bien avancés. La maison de santé à Beaulieu, après avoir été retardée par les fouilles archéologiques, est désormais bien lancée, le permis de construire sera déposé d'ici peu. Plusieurs professionnels de santé ont déjà fait part de leur intérêt mais hélas point de nouveau médecin généraliste, du moins pour le moment. Le projet du nouveau centre de secours de Beaulieu est lui aussi sur les rails. Son coût est estimé à 1,15 million d'euros et la participation de la com-com serait d'environ 430 000 euros.

Reste le projet du musée de l'homme de Neandertal qui peine à avancer pour des raisons techniques mais aussi financières, son coût étant très élevé. Les délégués de la commune restent vigilants sur les décisions prises au sein de cette collectivité afin que l'intérêt communal mais aussi intercommunal soient toujours la priorité.

La nouvelle Communauté de communes du Midi corrézien prend peu à peu ses marques. Après avoir pendant plus d'un an cherché à résoudre les problèmes d'organisation, d'attribution et de répartition de compétences (ce qui n'est pas encore totalement terminé...), elle est maintenant dans le vif du sujet avec plusieurs gros investissements qui sont engagés et qui pèsent dans le budget intercommunal.

Le projet le plus lourd est celui du déploiement de la fibre optique qui, bien que financé majoritairement par le département, implique aussi une participation importante de la part des communautés de communes. Pour la nôtre, le coût de la participation aux travaux s'élève à 2,27 millions d'euros qui vont être financés par un emprunt sur 20 ans. Ce montant est élevé, c'est sans doute le prix à payer pour que des zones rurales comme la nôtre ne restent pas à l'écart des grands flux technologiques.

L'autre projet majeur est l'établissement d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (ou PLUI), un document qui établira les zones constructibles, les zones agricoles, les zones protégées etc... sur l'ensemble du territoire de la com-com et les règlements attenants. Le bureau d'étude qui accompagnera et aidera à la construction de ce PLUI vient d'être choisi. Là encore,

courant décembre 2018

<https://www.midicorrezien.com> .

Site internet de la communauté de communes sera mis en ligne.

Service portage de repas à domicile

Ce service dépend du CIAS Midi Corrèzien (Centre Intercommunal d'Action Sociale), établissement public créé par la Communauté de Communes Midi Corrèzien pour gérer la compétence action sociale au travers de 3 services :

- Service Instance de Coordination pour l'Autonomie (ICA)
- Service de Repas à Domicile
- Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

Sur le territoire communautaire, des réseaux de proximité sont maintenus sur Beaulieu Sur Dordogne, Beynat et Meyssac où l'ICA et le SSIAD sont présents quotidiennement.

Le service Repas à Domicile vous propose à compter du 1er janvier 2019 des journées alimentaires. Ces dernières sont cuisinées par l'EHPAD de Meyssac. La livraison s'effectue en liaison froide à votre domicile. Les journées alimentaires sont composées d'un repas pour le midi et d'un repas pour le soir.

Le portage de repas n'est pas qu'une simple livraison, c'est avant tout une présence, un sourire, un moment de convivialité et de dialogue. Pour tous renseignements vous pouvez contacter les agents de l'ICA au 05 55 84 05 05 ou par mail : ica@midicorrezien.com.

Dès le mois de janvier 2019, les menus seront consultables sur le site internet de la communauté de communes : <https://www.midicorrezien.com>.

Pour information vous pourrez trouver également toutes les informations et services proposés par le CIAS Midi Corrèzien et notamment le programme des animations qui débiteront dès janvier 2019.

Attention: Arnaques aux panneaux photovoltaïques

La Communauté de communes attire de nouveau votre attention concernant des arnaques aux panneaux photovoltaïques qui ont été constatées sur le territoire Midi Corrèzien.

Différentes sociétés agissent sur le territoire : - France Eco Logie, - France Eco Energy, - Centre de transition Energétique, - Soleco...

Attention il s'agit de sociétés à risques, plusieurs arnaques ont été constatées sur le territoire (Saillac, Noailhac...). mettant en cause ces sociétés

Pierre PEYRAT, chargé de mission Énergie au CPIE de la Corrèze (05.55.20.88.96) se tient à votre disposition pour tous renseignements



Conseil municipal du 23 février 2018

- 2018-01 Adhésion de la Communauté de communes Midi Corrèzien au syndicat mixte DORSAL
- 2018-02 Attributions de compensation au titre de l'année 2018
- 2018-03 Organisation des rythmes scolaires rentrée 2018
- 2018-04 Participation financière au voyage scolaire du Collège J. SOULANGE
- 2018-05 Participation financière à la classe de découverte de l'école Jeanne d'Arc à Argentat
- 2018-06 Charges d'hébergement du service restauration du Collège J.SOULANGE
- 2018-07 Contribution aux frais de garderie du RPI – Année 2017
- 2018-08 Acceptation de dons pour le repas des aînés 2018

AFFAIRES DIVERSES

Frais de fonctionnement école de Nonards 2016-2017
 Les frais de fonctionnement s'élevaient à 43 435,64 € contre 45 186,82 € l'an passé.
 Baisse sur les charges à caractère général. En moins le diagnostic radon (à faire tous les 10 ans) + 1 impayé.
 Baisse de la participation aux frais de fonctionnement du Collège où nous prenons les repas, et des frais de personnel.
 42 élèves sont comptabilisés sur notre école. 12 en CE1 + 13 en CE2 + 11 en CM1 + 9 en CM2 – 3 partis en cours d'année.
 Une rencontre est prévue avec les élus de Puy d'Arnac et Tudeils afin de présenter ces comptes

Conseil municipal du 5 avril 2018

- 2018-09 à 2018-11 JD AUTO 2017 : C. Administratif, C. Gestion et affectation de résultat
- 2018-12 /Vote budget primitif 2018 – Budget annexe JD AUTOMOBILES
- 2018-13 à 2018-15 GAMM VERT 2017 : C. Administratif, C. Gestion et affectation de résultat
- 2018-16 Participation financière 2018 à la Mission Locale
- 2018-17 Vote des subventions communales
- 2018-18 / Contribution aux frais de fonctionnement de l'école et des ateliers périscolaires de Puy d'Arnac – Année 2016/2017
- 2018-19 Contribution aux frais de fonctionnement de l'école et des ateliers périscolaires de Nonards – Année 2016/2017
- 2018-20 Vote des taux 2018 des 3 taxes directes locales
- 2018-21 à 2018-23 Commune 2017 : C. Gestion, C. Administratif, et affectation de résultat
- 2018-24 Affectation du résultat 2017 – Commune + GAMM VERT
- 2018-25 Vote budget primitif communal 2018

AFFAIRES DIVERSES

Travaux de voirie rurale :
 Chemin de la Grotte (la Garnie) + accès public à la maison Boyer (Laroche)
 Travaux de voirie communautaire : Route de La Reymondie
 Rythmes scolaires rentrée 2018 : réponse fin juin 2018
 Corrèze Habitat : 3 projets d'achats aux logements HLM

Conseil municipal du 25 juin 2018

- 2018-26 Résiliation partielle du bail emphytéotique et vente de terrains à Corrèze Habitat
- 2018-27 Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
- 2018-28 Modification du tarif cantine scolaire de Nonards
- 2018-29 Mise à jour de tableau des emplois
- 2018-30 Décision modificative n°1 – Transfert de crédits : mise à jour de l'actif
- 2018-31 Réalisation de la vente de l'atelier-relais GAMM VERT
- 2018-32 Adressage : mise en œuvre de l'opération et demande de subvention

AFFAIRES DIVERSES

Tarification de la garderie périscolaire :

Suite à une réunion avec les collectivités du RPI, le lundi 21 mai 2018 et afin d'atténuer le reste à charge des communes sur les frais extrascolaires, il a été convenu de rajouter un avenant à la convention relative au fonctionnement de la garderie du RPI qui précise qu'une participation financière sera demandée pour chaque enfant inscrit à la garderie de Puy d'Arnac. Le forfait annuel est fixé à 30 € par enfant inscrit. Seule la commune de Puy

Conseil municipal du 01 octobre 2018

- 2018-33 Décision modificative N°2 – Augmentation et transfert de crédit
- 2018-34 Contribution aux frais de garderie de janvier à août 2018
- 2018-35 Participation financière 2018 à la Mission Locale d'Arnac (compétente pour la garderie) doit délibérer.

QUESTIONS DIVERSES

Point sur la rentrée scolaire :

Nombre d'enfants : 51
 Retour à la semaine des 4 jours. Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.
 Cantine : 2 services. Le premier de 12 h 15 à 12 h 45 puis de 12 h 50 à 13 h 20.

Le personnel est composé de 3 personnes : Mesdames LYNCH Isabelle, ANDRIEU Véronique, LACHEZE Marjorie
 Mme Andrieu a repris son emploi le 16/09/18 : garderie, ménage, cantine avec une diminution d'horaire due à la suppression des ateliers périscolaires. Cette diminution a été acceptée par l'employée et validée au Centre de Gestion (passage de 16h 54mn à 14h 32 mn hebdomadaire).

Avenant aux conventions de frais de fonctionnement écoles du RPI :

Cet avenant sera signé entre les parties (Puy d'Arnac et Tudeils) à la réunion prévue mi-octobre.

Point sur l'adressage :

Mr Daniel Roche dirige le groupe d'élus chargés de cette mission sur la commune : Jean-Pierre Le Bot et Pierre Malmartel aidés de Laurent Boissarie et Marie Favarel.

Le travail a bien avancé : 75 voies ont été répertoriées et nommées. C'est au tour des maisons et bâtiments d'être identifiés sur la carte.

Voie rurale :

Régularisation du chemin de la Saurelle. Le chemin est partagé entre la commune de Puy d'Arnac et la commune de Nonards. Mr le Maire de Puy d'Arnac a régularisé l'achat de la partie haute. Mme le Maire de Nonards a contacté la propriétaire concernée par la partie basse. Le géomètre devrait intervenir très rapidement puis un acte administratif sera établi pour chaque tronçon de chemin. Il est convenu entre les deux communes le partage des frais.

Cette voie rurale est programmée pour être refaite en 2019. (Bellovic).

Également programmé : le chemin de la Croix à La Garnie.

Une inspection des différents chemins ruraux sera faite par les élus pour établir les priorités pour 2019.

Demande d'emplacement pour un Food Truck :

Madame Ombreladjian et Monsieur Richard Lesclaux ont fait une demande pour installer leur camion, un soir par semaine, sur le parking de la salle polyvalente. Ils proposent une carte assez classique mais avec des produits locaux de qualité : burgers, hot dog, salades préparés sur place.

Mme le Maire a donné l'autorisation d'installation. Une convention sera établie à la finalisation de ce projet.

Conseil municipal du 16 novembre 2018

2018-36 Subvention à l'association « Ma Petite Académie en Campagne »

2018-37 Certificat d'urbanisme pour la réalisation d'un projet touristique

2018-38 /Certificat d'urbanisme pour la construction d'un bâtiment artisanal et maison d'habitation

2018-39 Avenant à la convention pour participation aux charges de fonctionnement des écoles du RPI

2018-40 /Avenant à la convention pour participation aux charges de fonctionnement de la garderie de Puy d'Arnac

AFFAIRES DIVERSES

Voirie rurale - Programme 2019 :

Chemin de la Saurelle. RDV avec le commissaire-enquêteur lundi 19/11 pour une enquête publique commune avec Puy d'Arnac. Nous avons un devis du géomètre. Faire enlever du devis tout ce qui concerne la plate-forme.

Chemin de la Croix à La Garnie. Chemin de Gonet.

RGPD

Depuis le 25 mai 2018, le RGPD relatif à la protection des données personnelles est entré en application.

Les collectivités doivent prendre des mesures afin de garantir la protection des données, par le biais d'une cartographie des traitements et de la tenue d'une documentation interne spécifique, et désigner une personne qui aura pour mission de conseiller et de contrôler le respect de la protection des données personnelles, le délégué à la protection des données (DPD).

Des textes règlementaires restent à paraître. Il semble toutefois que l'externalisation du DPD soit la meilleure chose et reste à trouver sous quelle forme. Des opérateurs commencent à se positionner localement.

La communauté de communes propose une solution logicielle qui permet d'être en adéquation avec la première obligation du RGPD. Il en coûterait 300 € TTC puis 120 € / an de maintenance par collectivité.

Comice agricole

Monsieur Philippe NAVES, Président du Comice Agricole de l'ancien canton de Beaulieu demande à la commune de Nonards d'organiser le comice 2019. Pour prendre une décision, il convient de connaître toutes les contraintes pesant sur la commune pour cette organisation : implantation de la manifestation, prise en charge et préparation des repas, coût financier et organisation de la journée. Une rencontre avec le Comité du Comice est souhaitée.

Formation des élus

Le Centre de Formation des Élus a pris contact avec la mairie pour nous proposer des formations en rapport avec les fonctions électives. Le coût de ces formations au titre du droit à la formation des élus est intégralement pris en charge par la collectivité territoriale. Madame le Maire propose de cibler quelques points pouvant donner lieu à une formation commune.

Communauté de communes Midi Corrèzien (info)

Commission Sport et Culture : Cette commission réunie le 12/11/18 a examiné le transfert ou le retrait des compétences de la com.com en ce qui concerne les installations sportives. Il sera proposé à un prochain Conseil communautaire que la com.com prenne en charge 3 gymnases du territoire (déjà pris en compte) et de laisser tous les stades (entretien, travaux,...) aux communes. Au cas où des travaux coûteux seraient nécessaires, des fonds de concours pourraient être demandés.

Dépôts sauvages.

Il est fort dommage que, sur nos chemins, comme ici au Col de la Berche, nous ayons encore à déplorer ce genre de dépôts .



Nous rappelons que, contre un forfait annuel de 48€ le magasin Gamm Vert reprend les plastiques d'origine agricole tels que les bâches etc.

Hors le cas prévu par l'article R-635-8 est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation.

Est puni de la même peine le fait de déposer ou d'abandonner sur la voie publique des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, en vue de leur enlèvement par le service de collecte, sans respecter les conditions fixées par l'autorité administrative compétente, notamment en matière de jours et d'horaires de collecte ou de tri des ordures.

Les personnes morales peuvent être déclarées responsables pénalement, dans les conditions prévues par l'article 121-2, des infractions définies au présent article. La peine encourue par les personnes morales est l'amende, suivant les modalités prévues par l'article 131-41.



SITE OFFICIEL. bienvenue à la

Mairie de NONARDS



ACCUEIL

ACCUEIL MAIRIE

ASSOCIATIONS

COMMERCES ET SERVICES

HISTOIRE ET PATRIMOINE

CONTACT

www.mairie-de-nonards.fr

La voirie:

Cette année, outre les travaux d'entretien régulier réalisés par les employés communaux, trois chantiers importants ont été réalisés :

- le chemin de Linards, dans la continuité de ce qui avait été réalisé l'an passé, jusqu'à la limite de la propriété Chauvac a été reprofilé et goudronné.
- À Laroche, partie haute, le chemin qui mène à la maison Boyer a subi le même sort.

la route 12N dans la voirie communautaire, au-delà de La Reymondie en montant vers Sioniac, a été entièrement refaite, ce qui était plus que nécessaire.

Dans la plaine, en traversée d'agglomération, les marquages au sol blanc de la chaussée, indication d'îlots et passages piéton, ont été repeints.

Autres travaux:

Un éclairage supplémentaire, type projecteur avec détecteur, a été installé à l'avant du bungalow dans la cour de l'école, afin d'en faciliter l'utilisation en soirée.

Pour assurer le service de la cantine dans de bonnes conditions, la commune a investi dans un nouveau lave-vaisselle, performant, l'ancien ayant décidé d'abandonner le 1er cycle (de lavage) en fin d'année scolaire.

Pour stopper les (quelques rares) ballons de foot mal cadrés, un filet de protection a été installé pour protéger la toiture de la grangette. Les mâts ont été fournis par l'E.S.Nonards et posés par ses bénévoles. Merci à eux.

Le réglage de l'éclairage du stade principal de foot a été effectué cet été, opération nécessaire à l'homologation du terrain.

Consécutivement au violent orage de grêle qui s'est abattu sur Nonards début juillet, des travaux de réfection des toitures de la mairie et de l'école ainsi que des éclairages du lotissement d'Arnac sont en prévision, en complément de ceux effectués dans l'urgence au lendemain des intempéries.

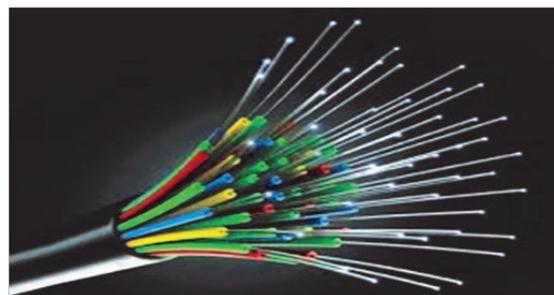
BILAN des TRAVAUX

En attendant la fibre ...

Nombreux sont ceux qui s'interrogent sur la date d'arrivée de la fibre sur la commune de Nonards .

Le département de la Corrèze a fixé l'échéance du projet « 100% FIBRE » à 2021, en priorisant les territoires les plus fragiles. Pour ce faire, le territoire a été découpé en trois lots. Les premiers chantiers ont débuté cette année, mais notre commune ne fera pas partie des premières livraisons, au contraire, elle comptera parmi les dernières, donc d'ici à fin 2021.

En attendant, comme nous le relations dans le journal communal 2017, il nous reste à réaliser « l'adressage » de Nonards, c'est à dire établir le répertoire des voies communales en les déterminant par type de voie et en les nommant, en procédant à la numérotation de tous les bâtiments susceptibles d'être un jour « fibrés ». Ce travail là a déjà débuté puisqu' une « commission adressage » a été constituée et a commencé la dénomination et la numérotation.



Ceci doit pour l'heure être peaufiné . Ces travaux sont réalisés avec l'appui d'un service spécialisé de La Poste qui intervient pour la méthodologie, la saisie des données dans le fichier national de l'adresse et la communication finale avec la population.

Le système de numérotation retenu est un système métrique (non continu), le numéro d'un bâtiment correspondra à la distance de ce bâtiment par rapport au début de la voie Ces travaux de préparation devraient être terminés courant 2019, les habitants informés à ce moment là, notamment de leur nouvelle adresse (qui pourra intégrer l'ancienne).

Postes à pourvoir sur le territoire du Limousin
TECHNICIEN TÉLÉCOM (femme/homme)

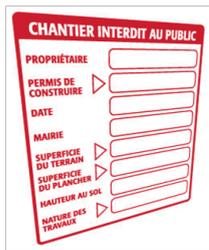
AXIONE acteur global d'infrastructures télécom au sein du groupe Bouygues Énergies et Services

RECRUTE

Pour: - Participer à la réalisation des études de câblage et d'audits travaux sur le réseau structurant et dans les immeubles pour la mise en place de la fibre optique. - Élaborer des contrôles d'études -Réaliser des relevés de boîtes aux lettres, de chambres Télécom, ou encore de poteaux -Préparer le câble fibre optique et le tirer -raccorder et souder des fibres optiques.

Qualités et pré-requis indispensables : respect des règles et consignes de sécurité -être titulaire d'un permis B -savoir utiliser tablettes et PC

Contacts : Lucile au 06 68 97 54 32
nousrecrutons@axione.fr



Tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire. Ces documents sont à déposer à la mairie ou adressés au maire par courrier recommandé.

Travaux dispensés d'autorisation d'urbanisme:

- en-dessous de 5 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol créés.
- pour les travaux d'entretien et de réparation ordinaires.
- les châssis et serres de production dont la hauteur est inférieure à 1,80 m.

Travaux soumis à l'obligation de déposer une autorisation préalable:

- création de 5 à 20 m² de surface de plancher ou emprise au sol (extension, véranda, garage, préau, pergola, abri de jardin, etc.),
- ravalement,
- modification de façade,
- percement d'une ouverture ou agrandissement d'une ouverture existante,
- création, remplacement ou suppression de fenêtres de toit,
- changement de destination de locaux existants,
- construction ou modification de clôtures,
- les piscines non couvertes (de 10 à 100 m²),
- construction des équipements liés à la climatisation ou aux énergies renouvelables (condenseurs de climatisation, pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, etc.), dès lors qu'ils présentent une modification de l'aspect du bâti.

Dans le périmètre de protection de l'église, les travaux suivants sont également soumis à déclaration préalable et à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France

- peinture des menuiseries dans un ton différent de celui d'origine,
- changement de portes, volets, fenêtres, dans le cas d'un changement de teinte, de technologie (tel que passage de volets classiques aux volets roulants) ou de matériau (par exemple du bois au PVC),
- réfection de toiture avec des matériaux, gouttières ou descentes différentes de l'origine.

Travaux soumis à l'obligation de déposer un permis de construire:

- la construction ou l'agrandissement d'une maison individuelle ou de ses annexes (de plus de 20 m²),
- le changement de destination du bâti existant ayant pour effet de modifier soit les structures porteuses, soit sa façade (habitation en commerce, garage en commerce, garage en habitation, une habitation en plusieurs logements...),

- la construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar à vocation commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou de bureaux.

L'exécution de travaux sans autorisation préalable, ou non conforme à l'autorisation délivrée, constitue un délit (article L.480-1 à L.480-4 et L.160-1 du code de l'urbanisme) et est passible de poursuites pénales (article L.480-2 du code de l'urbanisme).

Dans certains cas, l'administration peut ordonner l'interruption des travaux (L.480-2 du code de l'urbanisme). Parallèlement aux sanctions pénales, le tribunal correctionnel peut imposer des mesures de restitution (L.480-5 du code de l'urbanisme) comme la démolition ou la mise en conformité des lieux avec l'autorisation accordée ou dans leur état antérieur.

De plus, lorsqu'un tiers subit un préjudice du fait de l'implantation d'une construction, il peut engager une action en réparation devant le tribunal civil dans un délai de 5 ans concernant des travaux avec permis de construire et 10 ans en cas de construction édifiée sans permis ou non conformément à un permis de construire.

Subventions accordées par la mairie

| | |
|-------------------------------|--------|
| Amis de la Chapelle St Roch | 120 € |
| ASP Corrèze | 110 € |
| Bibliothèque centrale de prêt | 38 € |
| Croix rouge | 90 € |
| FAL de la Corrèze | 30 € |
| FNACA | 50 € |
| Lou Païs Nonardais | 1300 € |
| Nonards Activité détente | 250 € |
| PEP 19 | 60 € |
| Banque alimentaire | 150 € |
| Société de chasse Nonardaise | 300 € |
| USEP | 150 € |

Nous rappelons aux associations que les demandes de subvention sont à **renouveler** en début d'année, accompagnées d'un budget prévisionnel, de l'état de compte de l'exercice précédent et d'un **RIB**.

EMPLOYÉS COMMUNAUX

| | |
|-----------------------|---|
| Mme Martine FEIX | secrétaire de mairie |
| M. Mathieu CANCES | employé espaces verts |
| Mme Isabelle LYNCH | employée cantine |
| Mme Véronique ANDRIEU | ménage, garderie, cantine. |
| Mme Marjorie LACHEZE | cantine |
| M. Laurent ROUGIER | afficheur, sonneur de cloches. Vaguemestre. |

La prochaine fois, avant de jeter donnez, vendez entre voisins...



Petites Annonces
GRATUITES
100% VOISINS

Le SIRTOM de la Région de Brive lance un **nouveau service** territorial d'échange et de don d'objets entre voisins !

Un site web collaboratif qui vous permet de donner ou vendre des produits plutôt que de jeter en déchèterie : un vide grenier virtuel, permanent et d'ultra-proximité.

www.troc-sirtom-brive.fr



Entièrement gratuit, facile d'utilisation, et accessible depuis un ordinateur, un smartphone ou une tablette il est ouvert à tous. Grâce à la géolocalisation, il permet de repérer ce que l'on cherche au plus près de chez soi.

Du côté des habitants, il apporte un moyen de débarrasser son garage tout en réalisant de «bonnes affaires» ou recréer du lien avec ses voisins.

Pour le SIRTOM, c'est un atout non négligeable pour lutter contre l'augmentation des déchets extra-ménagers, de réduire le coût de leur collecte et de s'inscrire dans une politique environnementale. Avec l'économie collaborative, le SIRTOM s'associe aux politiques menées par le Parlement Européen et rejoint les territoires engagés dans la réduction des déchets, un enjeu majeur pour lutter contre le réchauffement climatique.

Dès à présent, créez votre compte et déposez votre annonce en moins de 2 min en vous connectant sur

www.troc-sirtom-brive.fr

Suppression des vaisselles plastique à jeter

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte interdira la vente et la distribution des gobelets, verres et assiettes en plastique au 1er janvier 2020.

Les modalités de l'interdiction ont été précisées par le décret 2016-1170 du 30 août 2016.

(<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033076240&categorieLien=id>)

Sont concernés Les collectivités, les industriels (Le délai de quatre ans laissé aux industriels doit leur permettre de trouver des alternatives à la production de vaisselle en plastique), tous les commerces: les établissements de restauration (restaurant traditionnel, restauration rapide...), les débits de boisson, les commerces de proximité (boulangerie, épicerie, traiteur, station-service...)

Le détail de la part incitative est consultable avec le numéro invariant figurant sur l'avis de taxe d'habitation, sur le site du SIRTOM de Brive : <http://www.sirtom-region-brive.net/tarifcation-incitative/cotisation>

Le montant de la part variable ou incitative, qui est compris dans la cotisation de taxe d'enlèvement des ordures ménagères, apparaît également distinctement sur l'avis de taxe foncière (bas de l'avertissement).



LE SIRTOM DE LA REGION

met en place

« Troc Sirtom Brive »

pour réduire les encombrants !

Pour lutter contre l'augmentation des déchets extra-ménagers, mais aussi réduire le coût de la collecte tout en faisant appel à la participation de ses habitants, le SIRTOM de la Région de Brive ouvre un site gratuit : www.sirtom-troc-brive.fr

Chaque année en France, plus de 26 millions de tonnes de produits extra-ménagers finissent en poussières, alors même qu'aujourd'hui, tous ces produits, ou presque, peuvent avoir une deuxième vie ! Lutter contre le dépôt systématique en déchèterie, c'est l'objectif du nouveau site mis en place par le SIRTOM : « Troc Sirtom Brive ».

« Troc Sirtom Brive » est un site web collaboratif qui permet aux habitants d'un même territoire de donner ou vendre des produits plutôt que de jeter en déchèterie : un vide grenier virtuel, permanent et d'ultra-proximité ! Pour l'utilisateur, c'est une manière de se faire un peu d'argent ou trouver des bons plans près de chez soi, tout en faisant une bonne action pour réduire les déchets.



Par quoi les remplacer?

Si les alternatives sont nombreuses, le choix en est délicat. Aujourd'hui, on peut acheter des couverts en bambou, des assiettes en pulpe de canne à sucre ou encore des gobelets en carton qui, si leur principal avantage est de remplacer le plastique présentent aussi des inconvénients sur le plan écologique.

Il incombe à chacun de veiller à ce que le remède ne soit pas pire que le mal.

Suite à cette interdiction la mairie a opté pour l'achat d'un lot de gobelets réutilisables en plastique biodégradable .

Les actualités du SIRTOM

(Pour rappel le SIRTOM est le syndicat intercommunal qui s'occupe de la gestion des déchets sur tout le sud-ouest de la Corrèze. Il regroupe 121 communes qui représentent 155 736 habitants)

Comme chaque année, le rapport d'activités du SIRTOM vient de paraître et celui-ci présente les résultats pour l'année 2017. Il indique que la production de déchets est repartie à la hausse après plusieurs années de baisse : 31 494 tonnes en 2017 contre 29 965 tonnes collectées pour une population quasiment identique. Même si les habitants notre secteur restent plutôt de bons élèves (chaque habitant du territoire a produit en 2017 en moyenne 202 kg de déchets contre 288kg/habitant en moyenne nationale), on ne peut se réjouir de cette évolution. Pourtant, les tonnages de déchets triés augmentent aussi, et c'est une bonne chose, mais moins que ces ordures ménagères résiduelles (nos sacs noirs ou rouges) qui sont ensuite incinérées à Saint Pantaléon de Larche.

Il convient donc de rappeler l'importance du tri dans un objectif collectif : faire baisser notre impact environnemental dans un monde où les menaces sur l'écologie sont de plus en plus mises en évidence et où nos modes de consommation doivent de plus en plus être remis en question. Mais aussi dans un objectif individuel : plus vous trie, plus la part incitative de votre taxe diminue, moins votre facture sera élevée ...

+ DE BORNES DE TRI
+ PROCHES DE VOUS POUR
+ DE RECYCLAGE

9

Tous les papiers se recyclent



 En déposant tous les papiers dans les bornes bleues, leur qualité est conservée et ils sont directement acheminés chez les papetiers.

CITEO
Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.



À JETER ?
À RECYCLER ?
POUR TOUT SAVOIR, TÉLÉCHARGEZ
L'APPLI GUIDE DU TRI

SIRTOM
Région de Brive

ENSEMBLE FAISONS + POUR JETER -

Les nouveautés et les projets

Bonne nouvelle, à l'horizon 2020, le tri sélectif en porte à porte devrait arriver dans notre secteur. Concrètement cela signifie, que les usagers disposeront chez eux d'un bac jaune dans lequel ils mettront les produits recyclables (sauf verre et papiers) et n'auront plus à les amener dans les grosses colonnes jaunes. Il suffira de sortir son bac jaune aux jours indiqués. Le verre et le papier devront encore être amenés aux colonnes vertes et bleues.

Simplification du tri

Autre bonne nouvelle, à compter du 1^{er} janvier 2019, le SIRTOM de la Région de Brive s'engage à faire progresser le recyclage en mettant en œuvre l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques.

Vous pourrez déposer tous les emballages, sans exception, dans le contenant de tri jaune. La nouveauté : tous les emballages plastiques seront récupérés pour être recyclés et valorisés.

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans les contenants de tri aux côtés des emballages en métal, en papier, et en carton. Faute de savoir comment recycler les autres plastiques, nous devions les jeter avec les ordures ménagères. Ces emballages étant de plus en plus nombreux, tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont travaillé ensemble afin de tester des méthodes pour les recycler. Moderniser les centres de tri, trouver des débouchés pour le plastique recyclé... Des solutions ont été trouvées afin qu'en 2019, tous les emballages plastiques soient triés.

Ce changement va engendrer une quantité supplémentaire d'emballages dans les contenants de tri jaune. Pour libérer de l'espace pour ces nouveaux emballages et maintenir la qualité de tous les papiers, le Sirtom vous préconise de les déposer dans les bornes de tri bleues, en cours de déploiement sur le territoire. Ils seront ensuite directement acheminés chez les papetiers.

Plus de doute : en 2019, tous les emballages seront triés et votre geste de tri sera simplifié !

SACS

POTS DE YAOURT

BARQUETTES

BOÎTES EN PLASTIQUE

SACHETS

POTS EN PLASTIQUE

EN 2019, TOUS LES EMBALLAGES SERONT TRIÉS.

SIRTOM
Région de Brive

CITEO
Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.
N°Vert 0800 204 054

| DÉPENSES: | | 330 000.00 € | RECETTES: | | 330 000.00 € |
|---------------------------------------|--------------|--------------|---------------------------------|--------------|--------------|
| Achat de biens et services | 89 536.00 € | | produits des services et ventes | 20 290.00 € | |
| Charges de personnel | 136 640.00 € | | Impôts et taxes | 166 426.00 € | |
| Charges de gestion courante | 59 501.60 € | | Dotations et participations | 94 965.23 € | |
| Charges financières | 7 664.06 € | | Produis financiers | 0.00 € | |
| Dotations aux provisions | 3 000.00 € | | Autres produits de gestion | 15 800.00 € | |
| Dépenses imprévues | 4 693.06 € | | Atténuation de charges | 112.00 € | |
| Transfert entre sections | 1 269.31 € | | Produits exceptionnels | 372.00 € | |
| Virement à la section investissement. | 27 695.97 € | | Résultat antérieur cumulé | 32 034.77 € | |

| DÉPENSES: | | 63 493.04€ | RECETTES: | | 63 493.04€ |
|-----------------------------------|-------------|------------|--|-------------|------------|
| Immobilisations corporelles | 6 170.00 € | | Recettes financières | 32 503.52 € | |
| Capital de la dette | 24 013.98 € | | Subvention d'investissement | 2 024.24 € | |
| Transfert entre sections | 0.00 € | | Produit des cessions d'immobilisations | 0.00 € | |
| Travaux en cours | 0.00 € | | Virement section fonctionnement | 27 695.97 € | |
| Solde d'exécution négatif reporté | 33 309.06 € | | Transfert entre sections | 1 269.31 € | |

Résultat exercice 2017 : +24 176.92 €

Résultat antérieur cumulé fonctionnement : +30 374.42€

Solde d'exécution d'investissement -18 952.57 €

Solde d'exécution reporté invest : -8 537.02€

| DÉPENSES: | | 289 849.17€ | RECETTES: | | 314 026.09 € |
|-----------------------------|--------------|-------------|---------------------------------|--------------|--------------|
| Achats de biens et services | 77 148.63 € | | Produits des services et ventes | 18 560.83 € | |
| Charges de personnel | 127 924.55 € | | Impôts et taxes | 155 979.82 € | |
| Charges de gestion courante | 72 239.61€ | | Dotations et participations | 114 270.06 € | |
| Atténuation de produits | 0.00 € | | Atténuation de charges | 6 007.24 € | |
| Charges financières | 8 267.07 € | | Autre produits de gestion | 17 966.78 € | |
| Transfert entre sections | 1 269.31 € | | Transfert entre sections | 0.00 € | |
| Dotations aux provisions | 3 000.00 € | | Produits exceptionnels | 1 241.36 € | |

| DÉPENSES: | | 30 698.72 € | RECETTES: | | 11 746.15 € |
|--------------------------|-------------|-------------|---------------------------------------|------------|-------------|
| Dépenses d'équipement | 7 429.28 € | | FCTVA | 5 145.30 € | |
| Capital de la dette | 23 269.44 € | | Subvention d'investissement | 3 464.37 € | |
| Opérations patrimoniales | 0.00 € | | Excédent de fonctionnement capitalisé | 1 867.17 € | |
| Transfert entre sections | 0.00 € | | Transfert entre sections | 1 269.31 € | |
| | | | Opérations patrimoniales | 0.00€ | |

TAUX CONTRIBUTIONS DIRECTES

| Libellé | Taux 2016 | Taux 2017 | Taux2018 | Variations taux 17/18 |
|-----------------------|-----------|-----------|----------|-----------------------|
| Taxe habitation | 7.63% | 8.01% | 8.17% | + 2.00 % |
| Taxe foncier bâti | 9.53% | 10.01% | 10.21% | + 2.00% |
| Taxe foncier non bâti | 91.30% | 95.86% | 97.78% | + 2.00 % |

Indemnités mensuelles des élus:

Net perçu au 01/01/2018

Maire: 569.19 €
Adjoints: 133.92€

Nos arbres remarquables

Les missions de l'observatoire.

L'observatoire des arbres remarquables du Limousin est porté par trois associations d'éducation à l'environnement et au Développement Durable:

Le CPIE (Centre permanent de l'initiation à l'environnement) des Pays Creusois,

Le CPIE de la Corrèze et LNE (Limousin Nature Environnement)

Avec l'appui de la DREAL (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) Limousin

Un patrimoine à protéger, valoriser, découvrir.

Dans la continuité de l'inventaire réalisé par la DREAL Limousin il y a plusieurs années, avec l'appui et la participation active des associations, des habitants et des collectivités, l'observatoire souhaite préserver, faire vivre et partager ce patrimoine.

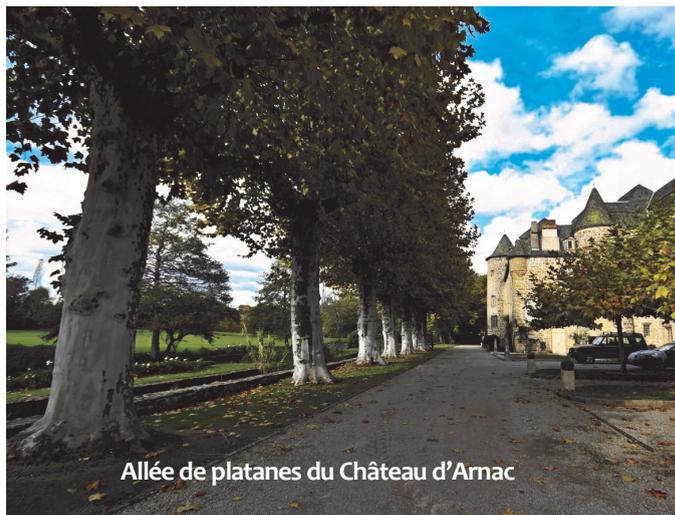
Ses missions:

-Recenser de nouveaux arbres remarquables et identifier ceux de demain.

- Actualiser la base de données régionale,

Faire le suivi des arbres remarquables recensés, assurer leur préservation et leur mise en valeur,

- Sensibiliser, communiquer et impliquer la population et les collectivités dans la préservation des arbres remarquables, et, au-delà, faire connaître l'intérêt et la valeur du patrimoine arboré du Limousin.



Allée de platanes du Château d'Arnac

En Limousin, près de 1200 arbres dont l'allée de platanes et celle de charmes du parc du Château d'Arnac, sont recensés et répertoriés dans la base de données régionale.

Qu'est ce qu'un arbre remarquable?

L'expansion urbaine, la raréfaction des surfaces de forêts primaires, la croissance des monocultures sylvicoles, les dégradations des écosystèmes, les pollutions...etc., ont conduit les hommes à (re) prendre conscience de la valeur patrimoniale que peuvent représenter certains arbres.

Définir ce qui fait le caractère remarquable d'un arbre n'est pas aisé.

Les critères sont multiples et varient selon les époques et les pays. En dehors des qualités incontestables qui rendent certains individus exceptionnels, comme la longévité ou les dimensions, d'autres paramètres peuvent rentrer en compte:

- L'esthétique,
- La valeur historique, symbolique ou commémorative,
- La rareté ou encore la singularité.

Autant d'éléments qui nous font dire qu'un arbre est remarquable et qu'il mérite notre respect.

Pourquoi recenser les arbres remarquables?

L'inventaire réalisé a révélé la richesse de notre région qui recèle des arbres d'exception et démontre que l'arbre limousin est sans aucun doute un arbre rural, lié à nos pratiques agricoles et à l'espace villageois jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle.

Ce patrimoine n'en reste pas moins aujourd'hui paradoxalement menacé.

Le développement de la mécanisation, les remembrements, les politiques départementales « tout sécuritaire » des bords de route, ou encore celle des villes, où la voiture a pris la place des alignements de trottoirs et des arbres de place, conduisent à la simplification et à la raréfaction des arbres dans le paysage bocager limousin.

À travers les actions menées, l'observatoire pose la question de la reconnaissance de l'arbre et de sa place en tant que monument naturel « vivant », dans la préservation de la biodiversité et le maintien des paysages régionaux.

Comment participer?

Vous souhaitez participer à l'inventaire des arbres remarquables du Limousin?

Deux niveaux de participation vous sont proposés.

1- Vous pouvez signaler les arbres qui vous semblent d'intérêt, en retournant la fiche de signalisation accompagnée de photos à l'association de votre département.

Un observateur viendra effectuer un relevé précis des caractéristiques de l'arbre.

2- Vous pouvez participer à l'inventaire permanent en contactant l'association de votre département pour:

- Devenir observateur bénévole et réaliser le recensement de nouveaux arbres remarquables et/ou
- Devenir référent d'un ou plusieurs secteurs et contribuer à l'actualisation et au suivi des arbres remarquables déjà recensés.

Après un temps de rencontre et de formation sur le terrain avec les nouveaux observateurs pour maîtriser la méthode de relevé des informations, vous pourrez, à votre rythme, seul, en famille ou entre amis, réaliser les inventaires et nous communiquer vos fiches d'observation.

La validation des recensements effectués est réalisée par le comité de pilotage régional.

La base de données est mise à jour chaque année, et, est consultable sur demande auprès des animateurs départementaux.



Contacts:

CPIE de la Corrèze
05 55 95 93 79
NEUVIC

www.cpiecorreze.com
mail: contact@cpiecorreze.com

Ouvrages:

« Dialogues avec des arbres remarquables en Limousin »

École primaire
Nonards
05 55 91 25 15
École primaire
Puy d'Arnac
05 55 91 54 92



Au cours de l'année 2017-2018, les élèves du CM1 et CM2 de la classe de Mme Renard ont réalisé un travail sur les peintres impressionnistes.

Après avoir étudié des artistes, ils ont réalisé des productions en appliquant des techniques propres à ce mouvement. Ces activités ont abouti à une exposition dans les couloirs de l'école.

Les élèves du CM1 et CM2 ont alors endossé le rôle de guide pour les élèves du CE1 et CE2 qui ont ainsi découvert à leur tour les impressionnistes avec beaucoup d'intérêt.

A la fin de l'année, l'exposition a déménagé à l'école de Puy d'Arnac pour le plus grand plaisir des enfants de la maternelle au CP.

Ce fut un beau moment d'échange au sein du RPI.

Comptes-rendus conseil de classe

Le compte-rendu des conseils de classe est consultable et téléchargeable sur le site www.mairie-de-nonards.fr sous l'onglet « école ».

Pour ceux qui ne possèdent pas internet, la version papier est maintenue.

Parents d'élèves

Des parents motivés se retrouvent, plusieurs fois au cours de l'année scolaire, pour évoquer leurs enfants, leurs journées, leurs semaines, leurs années, les adultes qui les éduquent, les événements ou anecdotes qui jalonnent la vie d'écoliers.

Ces parents motivés participent aussi à la dynamique de l'année scolaire. Le temps d'une soirée, d'un après-midi, ils apportent convivialité, amusement.

Cette année le loto des écoles a eu lieu le 24 novembre. Cette soirée réunit de nombreux écoliers, leur famille et autres amateurs de loto. Les bénéfices de l'opération sont reversés à la caisse des écoles pour l'achat de matériel.

La fête des écoles se tiendra peu avant les vacances d'été, en fin d'année scolaire. Avec un peu de chance météorologique, les enfants se retrouveront à la Cafoulière pour un après-midi de jeux de plein air, souvent conçus ou fabriqués par des parents, mais aussi quelques gourmandises, sans oublier les performances chorales et théâtrales des enfants.

D'autres projets pourraient voir le jour avec davantage de bénévoles !

Ateliers périscolaires

Conformément à la décision prise en conseil d'école en juin 2018, les ateliers périscolaires ont pris fin cette année.

Nous remercions de nouveau les intervenants Jeanne Boutillier et Paul Sniady.

A ce jour ils proposent leurs activités à titre privé

Tarif cantine scolaire

Le coût réel du repas sans le personnel était de 3€27 pour l'année 2017. La participation par repas demandée aux parents est de 3€36 depuis la rentrée 2018

Vacances scolaires zone A

Année scolaire 2018/2019:

Source: <http://vacances-scolaires.education/>

Toussaint 2018:

du samedi 20 octobre au soir au lundi 5 novembre

Noël 2017:

du samedi 22 décembre au soir au lundi 7 janvier

Hiver (février) 2018

du samedi 16 février au soir au lundi 4 mars

Printemps (Pâques) 2018

du samedi 13 avril au soir au lundi 29 avril

Ascension

Du mercredi 29 mai au soir au lundi 3 juin

Été (grandes vacances) 2018

Fin des cours: samedi 7 juillet au soir



La bibliothèque de NONARDS est lourde de souvenirs. Elle est située dans l'ancienne gare construite sur la ligne AUBAZINE – BEAULIEU, ouverte en 1912, mise sur route en 1932 et fermée en 1933. Le tacot desservait alors la commune en facilitant les déplacements des habitants et le transport des marchandises.

L'histoire des Tramways de la Corrèze a été retracée avec grand soin par Jean-Paul TOULZAC dans un livre très documenté que nous possédons à la bibliothèque et que nous conseillons aux personnes intéressées par l'histoire de notre commune.

Lire et faire lire

Parce que " Lire et faire lire " et ses deux réseaux porteurs, la Ligue de l'enseignement et l'UNAF (Union Nationale des Associations Familiales) sont plus que jamais persuadés que partager le plaisir de la lecture est une priorité éducative et culturelle, l'association se fixe pour objectif de permettre aux enfants de bénéficier de séances de lecture avant leur entrée au collège.

En devenant bénévole de « Lire et faire lire », contribuez à faire progresser la cause du livre et de la lecture tout en enchantant votre quotidien !

Connectez vous dès aujourd'hui au site Internet de « Lire et Faire Lire » pour devenir bénévole lecteur en Corrèze :

www.lireetfairelire.org

Contacts presse : Lire et Faire Lire
4 impasse Pièce Saint-Avid, 19 000 TULLE
05.55 26.84.01
adresse électronique :
lireetfairelire@fal19.fr

Cette gare a été restaurée il y a plusieurs années et l'environnement très agréable en fait un lieu apprécié de tous.

La bibliothèque est bien achalandée grâce à de nombreux dons. Faute de place, le fonds est maintenant suffisant.

Elle est ouverte à tous, jeunes et moins jeunes. Pour emprunter des livres, il suffit de se faire inscrire (l'inscription est gratuite, seuls les livres perdus ou détériorés sont facturés).

La bibliothèque est ouverte le 1^{er} et le 3^{ème} mercredi de chaque mois de 14H à 16H.

Elle est tenue par Mmes Suzy PEUCH et Jocelyne CHASTRUSSE.

Deux fois par an la BDP (Bibliothèque Départementale de Prêt), par l'intermédiaire du bibliobus, nous propose des livres qui viennent enrichir le stock existant.

Une navette passant le dernier lundi de chaque mois peut nous fournir des ouvrages spécifiques qu'il faut réserver à l'avance.

Les lecteurs sont fidèles et assidus. Nous les remercions pour les bons moments que nous passons ensemble.

Mais nous continuons à regretter qu'ils ne soient pas plus nombreux.

Nous faisons donc appel à de nouveaux lecteurs que nous accueillerons avec grand plaisir.

Relais Accueil Petite Enfance (R.A.P.E)

Les jeunes enfants ont retrouvé les ateliers du Relais accueil petite enfance (RAPE). Le RAPE Midi Corrèzien est un service gratuit de la communauté de communes, soutenu par la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole. Le RAPE s'adresse à tous les parents de jeunes enfants en recherche d'un mode d'accueil, ainsi qu'aux assistantes maternelles.

Jeanne Augier, animatrice du RAPE Midi Corrèzien depuis le printemps dernier, accompagne les parents : recherche d'un mode d'accueil (crèche ou « nounou »), info sur les aides possibles et soutien dans leur fonction d'employeur (contrats, congés, etc.). L'animatrice informe également les assistantes maternelles sur leur profession, accompagne les candidats à l'agrément, et peut leur proposer des formations.

Jeanne Augier tient des permanences à Beaulieu et Meyssac, et organise chaque semaine des ateliers collectifs pour favoriser l'éveil et la socialisation des enfants. Ces rencontres sont proposées aux enfants jusqu'à 6 ans accompagnés des assistantes maternelles, des gardes d'enfants à domicile et des parents. Les ateliers sont des espaces d'échange pour les adultes et d'éveil pour les enfants. Les propositions sont diverses et adaptées aux jeunes enfants, peinture, psychomotricité...

Et pour passer de bons moments ensemble le RAPE propose des ateliers d'éveil musical animés par une musicienne de l'association Aéoline.

Renseignements RAPE :

05 55 84 62 70 -

06 49 53 07 02 -

rape@midicorrezien.com

BARRIERE Maëlan né le 11 novembre 2017, de Franck BARRIERE et de Célia ALRIVIE - La Dancie - 19120 NONARDS
ALLARD Luna née le 12 février 2018, de Benjamin ALLARD et de Steffie VAN STIPHOUT - La Croix de Belet - 19120 NONARDS
SIRIEIX Alexandre né le 27 mars 2018, de Dimitri SIRIEIX et de Magalie PANTENE - Lotissement d'Arnac - 19120 NONARDS
BOYER Eloïse née le 2 juin 2018, de William BOYER et de Marie BRUNET - Laroche - 19120 NONARDS
COLOMB-DELSUC Jules né le 16 juin 2018, de Guillaume COLOMB-DELSUC et de Gladys PEYRET - Chemin de Salabert - 19120 NONARDS
DEGLA Rayen né le 12 juillet 2018, de Mohamed DEGLA et de Léa FARFAIT - Laroche - 19120 NONARDS
SALLES Rose née le 10 août 2018, de Sébastien SALLES et de Angélique JAULIAC - La Garnie - 19120 NONARDS

VERGNES Florent et DISSANE Clara - La Dancie - 19120 NONARDS à la mairie de PONT DE SALARS (Aveyron)



COSTA Jean (Famille GENDRE) -le 19 décembre 2017
BERILLON Claude -le 21 décembre 2017
BERTRAND Marie Jeanne (née GINIÈRE) - le 9 février 2018
MESNIL André - le 3 octobre 2018
LACHAMP Georgette (née ROUGIÉ) - le 8 novembre 2018

Journée défense citoyenneté



Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet:

<http://www.mon-service-public.fr> en se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois de votre seizième

anniversaire ou dans les trois mois suivants.

Si recensement, à l'âge de 18 ans, l'inscription sur les listes électorales de la mairie est automatique.

A l'issue de cette démarche, la mairie vous remettra une attestation de recensement que vous devez impérativement conserver dans l'attente de votre convocation à la Journée défense et citoyenneté.

Cette attestation vous sera réclamée, notamment, lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou de tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Pour toutes questions: prendre contact

Centre du Service National
 88, rue du Pont Saint Martial
 87000 LIMOGES

Téléphone : 05.55.12.69.72

Email : csn-limoges.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Ou consulter le site internet :

<http://www.defense.gouv.fr> (rubrique JDC)

Afin d'accompagner les 780 000 jeunes qui effectuent chaque année leur **Journée défense et citoyenneté (JDC)**, la direction du service national lance son application pour Smartphone destinées à faciliter les démarches et donner des informations utiles aux jeunes appelés qui vont, ou qui auront réalisé leur JDC

Téléchargeable gratuitement sur Apple Store et sur Android, l'application propose de nombreuses fonctionnalités.

Plus d'informations sur: www.defense.gouv.fr/jdc

Enquête conditions de travail



Une enquête nationale
sur les conditions de travail
et les parcours professionnels
d'octobre 2018 à mai 2019



L'Insee et la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) réalisent, du 1 octobre 2018 au 31 mai 2019, une enquête statistique sur les conditions de travail et les parcours professionnels.

C'est la seule enquête sur les conditions de travail de cette ampleur qui porte sur l'ensemble des actifs occupés.

Cette enquête vise à cerner au plus près le travail réel tel qu'il est perçu par le salarié.

Sa réalisation permettra d'avoir une vision globale et une description concrète du travail et de son organisation.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

Comme le veut la tradition, la commune a offert le 28 janvier 2018 un délicieux repas aux personnes âgées de plus de 60 ans.

73 personnes ont répondu à l'invitation du conseil municipal et ont partagé un repas servi par « les Garennes du Gour » dans une ambiance tout à fait conviviale. Nous tenons à perpétuer cette tradition car ce repas tient lieu de retrouvailles pour de nombreuses personnes qui n'ont pas l'occasion de se retrouver durant l'année.

Par ailleurs 46 colis préparés par Gamm Vert ont été distribués aux personnes de plus de 70 ans qui ne pouvaient se déplacer pour assister au repas. Quant à nos aînés hébergés en maison de retraite, ils n'ont pas été oubliés puisque chacun d'entre eux a reçu une boîte de chocolat.



Nous espérons vous retrouver nombreux au prochain repas préparé et servi par

**Les Garennes du Gour,
Dimanche 27 janvier 2019
Salle polyvalente**

REPAS DES AÎNÉS

Menu du prochain repas

**Apéritif: Cocktail champenois
Tourteaux rillettes d'oie**

Potage de cresson

**Terrine de lotte safranée ciboulette
et écrevisses,
riz crémeux sauce aurore.**

**Parmentier de confit de canard
aux épinards, cèpes et foie gras**

Duo de fromages

**Nougat glacé,
coulis de fruits de la passion,
Tuiles aux amandes.**

Café

**Vins rouge et rosé
Vin mousseux**

YOGA du RIRE

Avec Noëlle,
animatrice certifiée
de l'institut Français
du Yoga du rire
et du rire santé.

Inscriptions
06.24.58.48.64

À vos agendas:
prochaines dates:
le 10 décembre 2018

RIRE ET GUÉRIR

Comment se débarrasser de ses angoisses,
de ses phobies, de ses complexes, de ses déprimés
et des casse-pieds

**LE RIRE SANTÉ**

Le 21 janvier- 18 février- 18 mars- 15 avril- 20 mai- 24 juin 2019.

Il est souhaitable de s'inscrire nombre de places limité. (10€ la séance)



Je tiens à remercier la Mairie de Nonards pour son accueil.

Soignante formée à l'hypnose Ericksonienne, mon expérience m'a amenée au yoga du rire. Le but est de lâcher prise.

C'est un médecin le Docteur Madan Kataria et son épouse qui ont ensemble mis au point une méthode simple à base de rires et de respiration.

Un jour mon amie Colette Dorival me dit: « tu devrais faire

e découvrir le Yoga du rire à Nonards ». Un grand « oui ». Que du bonheur pour moi de venir à Nonards, « dans le pays de Colette » mon amie.

Le yoga du rire est un concept nouveau, facile, accessible dès la première fois, pas de talent particulier, pas de pré-requis. Il repose sur un rire dit "sans raison".

Le rire est l'antidote numéro 1 du stress. De plus, nous savons tous rire, mais aujourd'hui nous rions beaucoup moins

Le rire est bon pour la santé.

Testez, osez, venez lâcher-prise.



**Planning utilisation
salle polyvalente en semaine**

- **Lundi matin:** équilibre senior
- **Mardi après-midi:** jeux de société avec l'association Lou Truffadour
- **Mardi soir:** Gymnastique avec Nonards Activité détente
- **Jedi après midi:** Thaï-Chi de 16h45 à 17h45 pour les enfants de 18h à 19h pour les adultes.

Toute demande de réservation de la salle polyvalente ne devient effective qu'après signature d'un protocole d'accord entre la mairie et le demandeur.

Le tarif pour l'utilisation de la salle est fixé et révisé chaque année au 1er janvier par délibération du conseil municipal. La gestion de la salle est assurée par un employé municipal désigné comme régisseur assisté d'un ou plusieurs élus.

Le tarif s'applique en regard de la date des manifestations et non de celle des réservations.

| TARIF | PARTICULIER | | ASSOCIATION | |
|---|--|------------------------------------|---|--|
| | Résident à NONARDS | Extérieur à la commune | NONARDAISE | Extérieure à la commune |
| INSCRIPTION | Fiche d'inscription | Fiche d'inscription +100€ (arrhes) | Fiche d'inscription | Fiche d'inscription +100€ (arrhes) |
| REMISE DES CLÉS (après présentation d'un certificat d'assurance, premier état des lieux et signature de la convention) | 80 € | 300€ | GRATUIT pendant 3 manifestations 100€ par manifestation supplémentaire | Tarif au cas par cas soumis au Conseil Municipal |
| État des lieux sortant et restitution des clés | Chèque de caution 300€ Restitué après la manifestation Après vérification de la propreté des lieux et de l'absence de dégradations. | | | |

Le règlement complet ainsi qu'un calendrier de disponibilité de la salle sont consultables sur le site internet de la commune : www.mairie-de-nonards.fr

Le mardi après-midi

Sur le parking de l'épicerie

Nonards : Mardi

Rignac : Mercredi

Aynac : Jeudi

Meyssac : Vendredi

Bétaille : Samedi

Les Quatre Routes : Dimanche



Julie Pizz'

La Pizza près de chez vous!

COMMANDE PAR TELEPHONE
06 14 95 05 55



Centre de Beaulieu sur Dordogne

Pendant la période hivernale

De novembre à Mars

la distribution de l'aide alimentaire
a lieu 2 rue de la Chapelle à Beaulieu

tous les vendredis

De 14 h à 16h

Si vous souhaitez être bénéficiaire et/ou vous impliquer en tant que bénévole

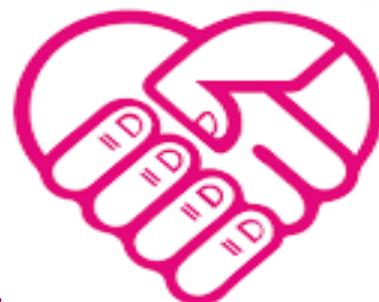
contactez J. Jacques CAUVIN

Lotissement de Leyge
Nonards

assistant responsable du centre de Beaulieu.

S'adresser à la mairie

Lors de l'inscription qui a lieu tous les vendredis les revenus de toute nature sont étudiés, ainsi que les éventuelles dettes, un barème est appliqué. Des justificatifs sont demandés.



1918-2018, centenaire d'un anniversaire au goût amer

A l'heure du bilan de la Première Guerre mondiale, le prix payé par notre commune est lourd. Trente trois noms sont aujourd'hui inscrits sur le monument municipal pour cette guerre. Si l'on rapporte ce nombre à celui de la population en 1911 (810 habitants), cela représente 4,07% de la population qui a perdu la vie. Si on le rapporte au nombre de Nonardais mobilisés et envoyés au front (134), on obtient cette fois-ci le taux effrayant de 24,63% de tués. En clair, 1 combattant sur 4 est décédé ! Ces données restent à affiner. Ils pourraient être plus nombreux les poilus inscrits sur notre monument. Au moins quatre autres nonardais de naissance ou d'adoption sont morts au combat. Si trois d'entre eux sont inscrits dans d'autres communes, un au moins n'a son nom mentionné sur aucun monument. Un oubli qu'il sera sans doute juste de réparer. D'un autre côté, certains sont inscrits alors qu'ils n'entretenaient que des liens lointains avec notre commune.

Ces disparus laissent des familles bien sûr éplorées et parfois en situation de précarité. Ce sont ainsi au moins quatorze veuves et seize orphelins qui doivent désormais affronter les difficultés de l'après guerre dans notre commune. Ces derniers seront adoptés comme pupilles de la nation après une procédure devant un tribunal de grande instance ce qui leur permettra de bénéficier du soutien et de la protection de l'État jusqu'à la majorité (versement d'aides, si besoin organisation de tutelle et de placements...). En France, ils sont près d'un million d'enfants concernés en 1918. Les veuves (elles sont 600 000 en tout dans le pays) doivent souvent faire face à une grande précarité. Les lois de 1919 leur accordent le droit à une pension et, en 1920, un ministère des pensions, primes et allocations de guerre est créé. A noter cependant que ces pensions de veuves sont fort inégalitaires selon la cause de la mort et le grade du défunt (1650 francs par an pour la veuve d'un lieutenant contre 563 francs par an pour la veuve d'un simple soldat).

Mais il convient de s'intéresser aussi aux survivants. Sur les cent trente quatre poilus nonardais ayant combattu, quarante quatre ont été blessés au moins une fois (un d'entre eux a reçu cinq blessures !) au combat soit 32,84%. Parmi eux plusieurs ont été réformés pour handicap. Ils sont au moins douze mutilés à revenir vivre à Nonards ou dans leur foyer. D'autres rentrent avec de sérieuses pathologies que l'on peut diviser en trois catégories principales : problèmes pulmonaires (5 cas), problèmes cardiaques (4 cas) et état de grande faiblesse (5 cas). Autant de survivants qui vont devoir retrouver une vie qui ne pourra plus être normale. Et que dire des séquelles psychologiques ? Il n'est possible de les percevoir qu'au travers de rares annotations sur les fiches militaires mais qui ne laissent pas de place au doute : « dépression », « neurasthénie », « confusion mentale », « troubles mentaux »...

En résumé, partir au front signifiait avoir une chance sur trois d'être blessé, une sur quatre de mourir, une sur douze de revenir handicapé et la forte probabilité de présenter des troubles psychologiques.

La plupart des survivants reviennent vivre au pays. Ils y retrouvent leur famille et un cadre sans doute apaisant. Mais le seront-ils, apaisés ? Quelques-uns, peu nombreux, repartent ensuite, soit retrouver une vie urbaine (souvent à Paris ou dans sa banlieue) ou par suite d'un mariage. La guerre aura sans doute aussi permis d'élargir les ambitions de quelques jeunes. Quoiqu'il en soit, pour notre commune, le déclin démographique est bien là et elle continue de perdre des habitants : 810 en 1911, 724 en 1921, 681 en 1926.

Il convient désormais d'entretenir le culte du souvenir. Pour certaines familles commencent alors de terribles combats. Faire reconnaître la mort de son proche quand il est porté disparu est sans doute un des plus difficiles. Une longue procédure judiciaire aboutit généralement à la déclaration de décès. C'est ainsi que Paul Vialette, le fils de l'instituteur, disparu le 25 septembre 1915 n'est déclaré officiellement décédé que le 29 mars 1921 par le tribunal de Brive, soit près de six ans plus tard ! Pour d'autres, le combat concerne le retour du corps au village. La plupart des poilus ont été enterrés à la hâte dans un cimetière proche des zones de combat parfois même sur le lieu de leur mort. Ils ont souvent ensuite été regroupés dans des nécropoles nationales. Certains sont enterrés bien loin de la métropole : en Serbie, en Grèce. Mais quelques familles vont parvenir à obtenir le retour de la dépouille du défunt. Plus rarement, une croix ornée d'une inscription est érigée en un lieu symbolique, comme celle au village de la Gar-

nie qui rappelle le décès des frères Durand originaires du village. A Nonards, les corps rapatriés vont être **19** rassemblés au sein d'un carré militaire, autour du monument aux morts, au centre du cimetière communal.

La construction de ce monument a été votée en conseil municipal du 10 octobre 1920 sous la houlette du maire de l'époque (Paul Coudert). Il a été décidé de l'ériger au nouveau cimetière sur une concession donnée à perpétuité et de faire une souscription publique afin de le financer. Celle-ci rapporta la somme conséquente de 4240 francs, ce qui est assez remarquable, le coût du monument étant établi à 5700 francs.

La part revenant à la municipalité est donc peu élevée d'autant qu'elle toucha une subvention d'état proportionnelle au nombre de tués. La représentation choisie est très courante dans les communes corréziennes. Un obélisque simple orné de représentations militaires (casque, drapeau, palmes) et d'une croix. Pas de statue (sans doute trop chère) ni d'allégorie glorifiant la patrie ou ses héros. Le choix de la simplicité et du lieu d'implantation au centre du cimetière reflètent surtout la volonté de respecter le deuil et la dignité des familles. En cette année 2018, année du centenaire de la fin des combats de cette terrible guerre, voici le dernier volet des articles sur notre commune pendant la Grande Guerre. Ce fut notre manière de commémorer les événements qui ont bouleversé l'histoire locale comme l'histoire mondiale.

La plupart des informations présentées dans cet article ont été réunies à partir des documents en ligne des archives départementales de la Corrèze, source essentielle pour cette période. Des renseignements provenant d'autres sites ont aussi permis la rédaction de cet article, en particulier celui-ci : [Cheminsdememoire.gouv.fr/ fr/veuves-et-orphelins-de-la-premiere-guerre-mondiale](http://Cheminsdememoire.gouv.fr/fr/veuves-et-orphelins-de-la-premiere-guerre-mondiale)



Dimanche 11 novembre 2018 lors de la cérémonie au Monument aux Morts, une gerbe a été déposée. Madame Brigitte Lachamp a affiché le fruit des recherches qu'elle a effectuées au sujet des 33 poilus de la commune enterrés là. Elle envisage d'en faire une exposition dont la date reste à définir et acceptera l'aide de toute personne voulant bien participer sous n'importe quelle forme que ce soit : prêt de documents, d'objets etc.... La mairie est disposée à lui prêter main forte.

Pour cette saison 2018 - 2019, les effectifs sont en baisse.

Cette baisse touche beaucoup les seniors soit pour des départs vers d'autres clubs soit pour des arrêts définitifs mais aussi des dirigeants. A l'heure actuelle, 162 licences ont été enregistrées. Les inscriptions, notamment au niveau des plus petits, ne sont pas terminées.

Répartition.

Foot animation : Au total 60

U5 : 6

U6 : 4

U7 : 8

U8 : 6

U9 : 11

U10/U11 : 17

U12/U13 : 8

U14/U15 : 20

U16/U17 : 2

U18/U19 : 6

Seniors : 43

Dirigeants : 23

Dirigeantes : 3

Éducateurs fédéraux : 11

Arbitres : 2



Responsables d'équipes

Les jeunes:

Certainement dû à la victoire de l'équipe de France en coupe du monde, nous avons connu, chez les tout petits, un apport nouveau.

U6 / U7 : Référent : David LAFON (06 49 34 18 72)

U8 / U9 : En entente avec Atiliac (3 équipes)

Référent : Jérôme MARBOT (06 70 30 78 75)

U10 / U11 : En entente avec Atiliac (1 équipe)

Référent : Grégory QUINTANE (06 77 04 21 81)

U12 / U13 : En entente avec Atiliac et Lanteuil (2 équipes) Référent : Rémi BLAZART (06 11 80 13 37)

U14 / U15 : En entente avec Atiliac, Lanteuil, Beynat (2 équipes à 11) Référent : Jacques LAVAL (06 17 64 86 64)

U17 : En entente avec Laguenne (1 équipe à 11)

Référent : Bruno SABATIE (06 88 23 16 50)

Chez les seniors

Équipe 1 : En Régionale 3

Entraîneur : Jérôme SIRIEIX (07 77 91 64)



Les deux équipes de U15

Adjoints : Philippe DOUNIES - Christian THEIL

Équipe 2 : En Départementale 2

Entraîneur : René LAURENT (06 88 45 26 65)

Adjoint : Didier LOSIO

Équipe 3 : N'a pas été réengagée en Départementale 3 par manque d'effectif.

Les seniors:

Au niveau "seniors", le club se trouve actuellement, dans une fin de cycle. Pas mal d'anciens étaient en âge d'arrêter. Nous n'avons plus cet effectif chez les jeunes, qui nous permettait d'assurer nous-mêmes, les transitions entre les différentes générations. Certains joueurs quittent le club sur des décisions un peu hâtives et pas très réfléchies (il est trop facile d'aller voir si "l'herbe est plus verte ailleurs"). Heureusement les générations de jeunes repartent bien (20 licenciés de Nonards en U15). Ce qui nous permettra de rajouter un peu de sang neuf dans les années à venir.

LA CHAÎNE DE SURVIE



APPELER 15
ou 18



MASSER



DEFIBRILLER



SAMU



**DEFIBRILLATEUR AU
STADE DE FOOTBALL
DE NONARDS**

Société de chasse

Www.chasse-correze.fr 05 55 29 95 75

La société communale compte pour l'année en cours une trentaine d'adhérents.

Le plan de chasse pour l'année 2018-2019 est constitué de quatorze attributions chevreuils

La société effectuera 4 lâchers de gibier soit 80 faisans de septembre à décembre 2018.

Le prix de la carte d'adhésion à la société reste inchangé à 30€.

Les opérations "permis à zéro euro" et "parrainage d'un ancien chasseur" se poursuivent.

Il s'agit d'enrayer l'érosion des effectifs et permettre un rajeunissement ainsi qu'une féminisation des adhérents.

Peste Porcine Africaine

Suite aux cas de sangliers positifs au virus trouvés en Belgique, dans le cadre du fonctionnement normal du réseau SAGIR (réseau de surveillance sanitaire de la faune sauvage), les chasseurs qui trouveraient un cadavre de sanglier peuvent contacter soit la fédération des chasseurs de la Corrèze, soit le service départemental de l'ONCFS.

Dans le cadre de ce réseau, des analyses seraient réalisées au laboratoire vétérinaire départemental de Tulle afin de diagnostiquer la cause de mortalité.



Le président : Armand PEYRIDIEU

Lou Païs Nonardais

L'année 2018 est décevante.

La première manifestation du 25 mars est déficitaire.

Le bilan de la manifestation du 18 et 19 août est correct.

Nous assumons le choix des deux groupes du samedi soir, en effet la musique proposée n'est pas destinée à notre public.

Dimanche, le vide grenier n'a pas fait le plein, mais l'apport des voitures anciennes n'est pas négligeable.

Nous espérons que le réveillon 2018 sera à la hauteur des précédents.

Deux manifestations en 2019:

17 et 18 août :

nous travaillons pour vous proposer, sur deux jours, quelques nouveautés.

31 décembre: réveillon

Lou Païs Nonardais remercie Madame le Maire et ses conseillers pour leur fidèle soutien.

Activité détente

Gymnastique à Nonards



Les cours de gym équilibre ont repris le 17 septembre 2018 et les cours de gym volontaire le mardi 18 septembre 2018.

Tout le monde était très content de se retrouver. Tous les âges sont représentés, et chacun travaille à son propre rythme sous le contrôle d'Élise (notre animatrice) pour la gym équilibre et de Jacqueline (notre animatrice) pour la gym volontaire.

Venez nous rejoindre à la salle polyvalente de Nonards

Le lundi de 10h30 à 11h30 pour la gym équilibre
Le mardi de 20h45 à 21h45 pour la gym volontaire

**Renseignements sur place
aux heures et jours de cours
ou s'adresser au 05 55 91 50 49
(aux heures de repas)**





Pour le 6ème édition, Arts et Sciences en Campagne a encore innové en devenant un véritable festival « éclaté » sur deux communes : Nonards et Sérilhac

Le thème choisi cette année était l'archéologie.

À Nonards



Le vendredi soir 26

Le TNP (Compagnie de Théâtre Notoirement Pauvre) mettait en scène Victor Hugo sur la sellette avec une mise en espace de Lucrece de La Chenardière. Suivait une conférence de Jacques Jaubert: Néandertal sa vie, son œuvre.

Le samedi 27:

Dès le matin: ouverture de la table de la librairie Trarieux qui proposait livres scientifiques et artistiques pour petits et grands.

Les associations Arkéofabrik et Otzial animaient deux ateliers:

Démonstration de taille de silex.



Fabrication participative de bijoux protohistoriques en cuivre et de parures.

Plusieurs conférenciers ont intéressé un public toujours fidèle.

La forêt d'Amazonie n'existe pas. Stephen Rostain
Le site de Tintignac. Christophe Moniquet
La technique Lidar et les basses terres mayas. Dominique Michelet.

La journée se terminait par un spectacle musical « Monsieur Jo », hommage au jazz à la française par la Compagnie du souffle aux cordes.

À Sérilhac

Le dimanche 27

Roselyne Mons responsable au Musée de l'homme de Néandertal proposait une animation sur la préhistoire; Stephen Rostain nous invitait à un voyage en Amazonie. Art amérindien: quand le jaguar devient guêpe. Et François Moser nous faisait partager la vie quotidienne à l'époque gallo-romaine. C'est la fanfare « les conflits de canard » qui a clôturé de façon joyeuse et bruyante ce premier festival.



Les intervenants

Jacques JAUBERT

Préhistorien, professeur des universités (Bordeaux)

Stephen ROSTAIN

Archéologue, directeur de recherche au C.N.R.S

Christophe MONIQUET

Archéologue, chargé d'études à l' I.R.A.P

Dominique MICHELET

Archéologue, directeur de recherche au C.N.R.S

François MOSER

Ancien conservateur du musée Labenche de Brive.

Les activités de notre Association durant l'année écoulée.

le 2 décembre 2017, a eu lieu notre Assemblée Générale, après la réunion, une centaine de personnes se sont retrouvées autour d'un repas dansant.

Le 14 Janvier 2018 notre loto a eu lieu , à la Salle Polyvalente .

Le 7 mars 2018, 41 personnes prenaient la direction de Figeac pour assister au spectacle « Un Amour de Cabaret », les participants sont revenus ravis de cette sortie.



Le 26 mai 2018 l'association a fêté son quinzième anniversaire à la Salle Polyvalente de Nonards où 80 personnes se sont retrouvées autour d'un repas dansant, journée conviviale et très bonne ambiance. Claudie et Dédé Meunier avaient réalisé un film récapitulant nos divers voyages durant ces quinze années, nous les en remercions.

Du 25 au 30 juin 2018, 32 personnes ont découverts Le Jura et sa région, tous les participants sont revenus enchantés de leur séjour.

21 au 23 Septembre 2018, Séjour à Lourdes: 28 personnes ont participé à ce séjour.



Tous les mardis après-midi, un certain nombre d'adhérents se retrouvent pour jouer à la belote, au tarot, au rami, au scrabble et autres, toutes personnes intéressées par ces jeux peuvent nous rejoindre.

Le 29 septembre 2018, 28 personnes prenaient la direction de Figeac pour assister au spectacle « Les Gabiers d'Artimon », Un Grand Concert de Chants Marins, les participants sont revenus ravis de cette sortie

Du 10 au 14 octobre 2018, 16 personnes ont participé à un Séjour sur la Côte Provençale, voyage merveilleux, les participants sont revenus enchantés de leur séjour.

PROJETS 2018 - 2019 :

- 1ER décembre 2018, Assemblée Générale
- 13 Janvier 2019, Loto à la Salle Polyvalente à Nonards
- 6 Mars 2019, Spectacle» à Figeac.
- 20 au 22 juillet 2019, Séjour au Puy du Fou



- 20 au 22 septembre 2019, Séjour à Lourdes

Si vous êtes intéressé (e) par une ou plusieurs activités, n'hésitez pas à nous contacter: le meilleur accueil vous sera réservé.

Tél : 05 55 91 20 27



Les Amis de la Chapelle St Roch

Fête de la St Roch Édition 2018

Mardi 15 août – Fête du Pain & Assemblée Générale

Comme à l'accoutumée, membres de l'association, amis, familles et habitants du village se sont retrouvés au four du Pradel pour soutenir notre boulanger du jour Gérard et son épouse Agnès.



L'occasion de goûter aux tourtes fraîchement sorties du four, agrémentées de rillettes et pâtés en tout genre. Sans oublier les tartes aux prunes qui ont pu profiter du four pour se faire dorer ...



Puis ce fut le moment de l'Assemblée Générale à la Maison de rencontre où de nombreux sujets ont été abordés, y compris le renouvellement du bureau qui voit cette année, une nouvelle recrue en tant que trésorière : Marie Bergougnan.

L'Assemblée terminée, on enchaîna sur le pot de l'amitié où tous les présents ont pu déguster le Vin de Paille de Jean Mage.

Jeudi 16 août – Procession, Cérémonie et repas

Une fois finalisés les décorations et aménagements liés à la procession, amis, familles et villageois ont été accueillis dans la Chapelle St Roch par le Père François Vayrac, suppléant du Père Reynal. Départ fut alors donné à la Procession, cette année « petit tour » vers la croix du village. S'ensuivit messe et adoration de la relique.



La fête a continué autour d'une Sangria offerte par l'association. Puis une quarantaine de convives se sont retrouvés au moment du repas, Nous avons dégusté de nombreux plats faits maison : soupe à l'oignon et paëlla; et, également (comme la météo était avec nous) échangé jusque tard dans la soirée.

Rendez-vous l'an prochain.



Mails frauduleux



Pour profiter en toute sécurité de cet incontournable outil qu'est internet il convient d'apprendre à en éviter les pièges qui peuvent être lourds de conséquences.

Les jeunes mais aussi les personnes âgées (nos seniors se connectant de plus en plus), sont souvent des proies faciles. Plusieurs sites vous proposent un accompagnement à l'utilisation d'Internet.

Voici un lien vers une vidéo très instructive présentant les 10 escroqueries les plus répandues du net : <https://www.youtube.com/watch?v=nxrVDN1m8D8>

25

Soyez vigilants,

Alors que certains sites commerciaux vous proposent de réaliser vos démarches administratives moyennant rémunération; nous rappelons que, délivrer des copies d'actes (naissance, mariage, décès) est un service gratuit rendu par les collectivités et, de plus, peut s'effectuer tout aussi gratuitement en ligne.

Toutes démarches administratives sur

Www.Service public. Fr

Plus d'information à l'accueil de la Mairie :

05 55 91 50 08.

Qu'est ce que le phishing? (hameçonnage, filoutage)

Une des pratiques crapuleuses les plus sournoises dans le milieu informatique est le phishing (hameçonnage, filoutage). C'est une technique utilisée par les pirates pour récupérer les données qui vous sont personnelles et notamment vos coordonnées bancaires.

Cette pratique fait de très nombreuses victimes. Même s'ils pourraient dérober vos données par d'autres moyens, le plus souvent, les pirates arrivent à leur fin par le biais de mails frauduleux qu'il faut apprendre à reconnaître.

Reconnaitre un mail frauduleux

Leur objectif étant de faire croire aux victimes qu'ils se trouvent face à un tiers légitime les pirates utilisent des sites d'interfaces parfaitement clonées comme celles d'une banque, d'un site e-commerce ou d'une administration quelconque, ou alors ils adressent à leurs futures victimes des courriers électroniques les incitant à se rendre sur des sites Internet falsifiés afin d'obtenir par la suite l'enregistrement des informations dont ils ont besoin.

Avant d'ouvrir un courrier électronique prudence et bon sens sont de règle. Ce qui doit vous alerter :

- Les coordonnées de l'expéditeur ne sont pas franches:

Ce peut être un nom de domaine trompeur, (par exemple impôts.gouv deviendra impôts.gouv.info ou impot.gouv la différence est tenue et n'est pas forcément visible au premier coup d'œil...

Le pirate peut aussi se présenter avec une identité très proche de celle d'un de vos contacts (imaginons par exemple qu'une de vos cousines se nomme Marie Rapeaud le pirate peut prendre comme identité Marie Rapeaut ou Marie.Rapeaud

Cet outil très utile vous permet de tester facilement la validité d'une adresse mail: http://testemail.ouils-webmaster.com/?email=https%3A%2F%2Fwebmail1p.orange.fr%2Fwebmail%2Ffr_FR%2Fread.html%3FFOLDER%3DSF_INBOX%26IDMSG%3D59296%26check%3D%26SORTBY%3D1

- Le mail contient des fautes d'orthographe ou de grammaire :

Vous recevez un message rempli de fautes de grammaire ou d'orthographe.

- **Le message vous demande des informations personnelles :** Peu importe à quoi un email officiel pourrait ressembler, c'est toujours un mauvais présage si le message vous demande des renseignements personnels. Ni une entreprise digne de confiance ni une administration quelconque pas plus que votre banque ne vous demanderont vos mots de passe, vos coordonnées bancaires par e-mail.

- L'offre contenue dans le mail est trop belle pour être vraie:

si vous recevez un message d'une personne inconnue qui fait de belles promesses, elle va sans tarder vous demander vos coordonnées bancaires!!!!

le message vous disant que vous avez gagné une île dans le Pacifique ou le gros lot à la loterie nationale alors que vous n'avez même pas joué est un classique dans ce genre de pratiques.

- On vous demande d'envoyer de l'argent pour payer des frais :

Un signe révélateur d'un email d'hameçonnage est qu'on vous finit par vous demander de l'argent. Il est possible qu'on ne vous demande rien dans le message initial. Mais tôt ou tard, les escrocs vont pour une raison ou une autre vous demander de l'argent pour couvrir soit les frais, soit les taxes, ou autres redevances,

- **Le message semblant émaner d'une banque ou d'un organisme public (impôts, sécurité sociale ..)** vous adresse des menaces irréalistes pour tenter de vous inquiéter.

Bien que la plupart des escroqueries par phishing tentent de tromper les gens en leur demandant de l'argent ou des informations sensibles en leur promettant des gains d'argent instantanés, certains artistes de l'hameçonnage utilisent l'intimidation en vous envoyant des messages qui semblent provenir d'un organisme public comme Le Trésor, la direction des impôts, la police, le tribunal ou toute autre entité susceptible d'inquiéter le citoyen lambda. Par exemple votre « banque » vous menace de fermer votre compte si vous ne remplissez pas le formulaire joint... Si un message fait des menaces irréalistes, il s'agit probablement d'une arnaque.

Consulter le site « 5 réflexes à avoir lors de la réception d'un courriel » : http://www.securite-informatique.gouv.fr/gp_article707.html

Que faire si vous avez reçu un mail frauduleux

Règle d'or : ne jamais communiquer de données sensibles

(numéro de carte bancaire, mot de passe) en cliquant sur un lien En cas de doute, prendre contact directement avec l'entreprise concernée (votre banque, votre fournisseur d'accès à l'internet, etc.)

Plus de renseignements sur le site

www.internet-signalement.gouv.fr

Ne répondez pas au courriel - ou au SMS - ou au message vocal frauduleux,

Ne remplissez pas les données qui vous sont demandées, n'appellez pas le numéro de téléphone qu'il peut comporter.

Ne cliquez pas sur les liens ni sur les boutons du courriel frauduleux,

N'ouvrez pas les pièces jointes.

Nous vous invitons à participer à la lutte contre le piratage informatique en signalant l'adresse du site frauduleux sur la page suivante : <http://www.phishing-initiative.com>

Supprimez le courriel - ou le SMS - ou le message vocal frauduleux de votre boîte de messages.

Assurez-vous régulièrement que les systèmes de sécurité de votre ordinateur et de votre téléphone portable sont à jour.

http://www.securiteinformatique.gouv.fr/gp_mot5.html

Pour en savoir plus...

et pour mieux vous prémunir, vous pouvez consulter la page suivante sur le site de l'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information) :

« Filoutage(phishing) » : http://www.securite-informatique.gouv.fr/gp_article44.html

ASTUCES

Pour être sûr que vous consultez le site souhaité et non un site pirate qui l'imité, il suffit au lieu de suivre un lien d'en saisir manuellement l'adresse dans votre navigateur. A partir de la page d'accueil, vous pouvez naviguer en toute confiance à l'intérieur de ce site, et accéder à la page souhaitée.

Sur les sites commerciaux, assurez vous toujours d'être sur un site sécurisé pour cela vérifiez la présence d'un cadenas dans la barre de recherche.



Vous avez une âme d'écrivain et la plume vous démange: une anecdote, un exploit de chasse, une cueillette de champignons record, une truite hors norme, une entreprise à présenter, de la mélancolie, le regret d'une époque...

À vos plumes !

Nicole et Jean Champagne nous racontent : « Histoire de moulins »

Dans la plaine de Nonards il y avait 3 moulins, il en reste 2. Le 3^{ème} a disparu. Il reste un vestige, la grange, derrière la Salle des Fêtes au milieu des prés. En amont le moulin du Château d'Arnac était en activité dans les années 50/60. Maintenant il est transformé en un joli gîte rural. En aval le moulin Neuf fut transformé en 1938. Celui-ci a été reconstruit sur les fondations d'origine. Sous la maison on voit encore les vestiges du tuyau alimentant le rouet.



L'ensemble des infrastructures furent démolies pour faire place à une micro centrale qui permet d'avoir la lumière et l'eau chaude.

Auparavant le moulin possédait cinq meules pour l'huile et la farine. Il nous en reste que deux. Ce chiffre « cinq » fut important pour déterminer le débit d'eau autorisé par l'administration.

Le moulin Neuf est « fondé en titre », c'est-à-dire, en service avant 1789 « la Révolution ».

Le canal d'amenée du moulin part de la digue (derrière la Mairie) jusqu'au pont de la route (de Chirac). Il appartient au moulin. L'eau de la Mémoire et du canal n'appartient à personne (les moulins sont autorisés car ils restituent l'eau).

Depuis les années 60 il y a eu les captages de la Mémoire pour l'eau potable le débit de celle-ci a été divisé par 2. Plus les trous qui se sont formés dans la Mémoire le résultat est qu'il n'y a que de l'eau de Janvier à Juillet.

Le Moulin a été acquis par la famille en 1830.



À Nonards, venez découvrir le Tai Ji Quan avec Paul SNIADY

Depuis plusieurs années maintenant, a lieu tous les jeudis à 18h à la salle des fêtes de Nonards, un cours de Tai Ji Quan dispensé par Paul Sniady.



Mais qu'en est-il réellement de cet art martial?

Le Tai Ji Quan (prononcez Tai Ji Chuan) est originaire de Chine. Il a été créé aux environs de 1660 par un chinois du nom de Chen Wangting.

Ce style d'art martial combine des mouvements de défense fait de façon ample (pour relâcher muscles, tendons et organes) avec le calme de l'esprit, car les enchainements sont déroulés calmement (ce qui a pour effet d'apaiser le mental et l'émotionnel).

Il coordonne le corps dans son ensemble, et du coup, doit s'harmoniser avec l'esprit. Ce qui en fait un art complet tant d'un point de vue philosophique que martial, et renforce la santé tout en agissant sur le bien-être intérieur.

Depuis plus de 12 ans, Paul, 5^o Duan de Wushu, diplôme de Chine et de l'institut de Qimetao en France, enseigne avec passion. Il a d'ailleurs enseigné dans le cadre périscolaire durant plusieurs années. Et il a du coup mis en place un cours pour enfants qui a lieu une fois par semaine à la fin de l'école.

Le Tai Ji Quan amène confiance en soi et concentration, ce qui est très bénéfique aux enfants, tout en renforçant le corps.

Car oui, le Tai Ji Quan, même si il est pratiqué de façon détendue, fait énormément travailler le physique.

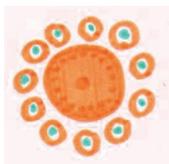


Les cours ont lieu le jeudi

enfants de 16h45 à 17h45

adultes de 18h00 à 19h15

Renseignements: 06.16.46.53.42



Atelier Bricole

**TOUS LES VENDREDIS DANS LE BUNGALOW
DE L'ÉCOLE DE NONARDS DE 16H45 A 18H15**

Jeanne

propose aux enfants... à partir de 3 ans
un atelier d'expression libre avec l'argile.
Dans lequel, ils peuvent créer simplement !
Ici pas de jugement ni de compétition !
Juste le plaisir de faire !
Moment d'évasion avec soi-même pour son épanouis-
sement

DÉVELOPPEMENT SENSORIEL. HABILITÉ MOTRICE

L'argile...On a envie de la toucher !
On la tord. On la roule. On la tire !

CONFIANCE ET EXPRESSION DE SOI

L'argile est malléable. Elle permet de créer sans crain-
te ! Et de réparer facilement ses erreurs.
Elle stimule la créativité, met en valeur les capacités
de chacun !

RÉSOLUTION DES PROBLÈMES

27

On apprend à regarder les formes en 3 dimensions et
ainsi résoudre les problèmes dans l'espace.

RESPECT

On apprend à accepter et respecter les différences de
chacun.

CALME ET CONCENTRATION

On est vite absorbé par son travail !
C'est captivant, et malaxer l'argile apaise !

PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES À partir de 4 ans

Jeanne propose aussi des ateliers créa-
tifs au rythme des saisons.
La durée des réalisations peut prendre
plusieurs séances.



Projet en cours pour des séances adultes.
Si cela vous tente, contactez Jeanne
janne@orange.fr
ou adressez-vous à la mairie.

Diégo SOLANO installé depuis peu à Nonards....



Installé depuis peu à Nonards,
M. Diego SOLANO peintre en
bâtiment vous offre ses servi-
ces en matière de peinture,
plaque plâtre, lino, carrelage,
maçonnerie, parquet.

L'Opita

tel: 05 87 06 03 06
06 05 54 52 29

solanodirra71@gmail.com

N° UTILES

| | |
|-----------------------|----------------|
| Cours Tai Chi Chuan | 06 16 46 53 42 |
| Chasse Corrèze: | 05 55 29 95 75 |
| Lou Truffadour: | 05 55 91 20 27 |
| Lou País Nonardais: | 06 23 66 62 35 |
| Nonards act. détente: | 05 55 91 50 49 |
| Foot Nonards | 06 89 45 82 30 |
| École prim. Nonards | 05 55 91 25 15 |
| Puy d'Arnac | 05 55 91 54 92 |
| Lire et faire lire: | 05.55 26.84.01 |

| | |
|--|----------------|
| Allocations familiales (prix d'un appel local) | 08 20 25 19 10 |
| C.P.A.Maladie | 3646 |
| Mut. sociale agricole: (1,35€/appel +0,34€/minute) | 09 69 32 22 22 |
| ADAPAC aide à dom. | 05 55 17 63 90 |
| SSIAD | 05 55 91 02 02 |
| ADMR | 05 55 26 46 33 |
| Corrèze télé assist. | 05 55 86 11 01 |
| Service alim. en eau | 05 55 91 10 04 |
| SIRTOM: | 05 55 17 65 10 |
| SAUR (eau) | 05 55 17 31 00 |
| ERDF (Électricité) | 09 69 32 18 75 |
| Déchetterie: | 08 99 02 18 73 |
| Téléph. Dérangements: | 08 00 08 30 83 |

Toute l'équipe municipale:

M^{mes} Suzanne MEUNIER, Christine GARDERE-MARSAC, Sylvie AUDRERIE, Marie FAVAREL, et MM. Daniel ROCHE, Pierre MALMARTEL, Laurent BOISSARIE, Jean Paul PERRIER, Jean Pierre LEBOT, Franck BARRIERE.



Vous présente ses
Meilleurs vœux

2

0

1

9

HORAIRES DES BUS

Ligne scolaire ouverte B

Exploitant:
CFTA TULLE
05 55 20 04 17

NONARDS-TULLE.

| Jours de fonctionnement | Lu | Lu Ma Me Je Ve | Lu Ma Me Je Ve | Ma Me Je Ve | Sam | Ma | Ma |
|--|------|-------------------|-------------------|----------------|------|----|-------|
| Circulation en période scolaire | ● | ● | | ● | ● | ● | |
| Circulation en période de vacances scolaires | | | ● | | ● | | ● |
| BEAULIEU - Le Bourg | 6:20 | | 6:40 | | 7:51 | | 12:37 |
| NONARDS - Le Bourg | 6:30 | | 6:47 | | 7:59 | | 12:45 |
| TUDEILS - Le Bourg | 6:35 | | 6:52 | | 8:07 | | 12:52 |
| MENOIRE - La Graffouillère | 6:45 | | 7:00 | | 8:15 | | 13:00 |

Ligne régulière 9

Exploitant:
CFTA BRIVE
05 55 86 07 07

TULLE-NONARDS.

| Jours de fonctionnement | Me | Me | Lu Ma Je Ve | Lu Ma Je Ve | Lu Ma Je | Ve | Sam | Lu Ma Me Je Ve |
|--|-------|-------|----------------|----------------|-------------|-------|-------|-------------------|
| Circulation en période scolaire | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| Circulation en période de vacances scolaires | | | | | | | ● | ● |
| TULLE - Place Martial Brigouleix | 13:15 | 13:15 | 17:20 | 17:20 | 18:20 | 18:20 | 12:00 | 17:00 |
| TULLE - Pôle d'échanges | - | 13:20 | 17:25 | 17:25 | 18:25 | 18:25 | 12:05 | 17:05 |
| TULLE - Eyrolles | - | 13:30 | - | 17:35 | 18:35 | 18:35 | 12:15 | 17:10 |
| SAINTE FORTUNADE - Le Noual | - | 13:31 | - | 17:37 | 18:37 | 18:37 | 12:16 | 17:12 |

NONARDS - BRIVE.

| Jours de fonctionnement | Lu Ma Me Je Ve | Lu Ma Me Je Ve | Ma Je | Ma Je Sam | Sam | Ma Je | Ma Je |
|---|-------------------|-------------------|-------|--------------|------|-------|-------|
| Circulation en période scolaire | ● | | ● | | ● | | ● |
| Circulation en période de vacances scolaires | ● | | ● | | ● | | ● |
| Circulation en juillet-août | | ● | | ● | | ● | |
| BEAULIEU SUR DORDOGNE - Le Bourg | 6:40 | 6:40 | 8:45 | 8:45 | 8:45 | 13:00 | 13:00 |
| BEAULIEU SUR DORDOGNE - Moulin d'Abadiol | 6:43 | 6:43 | 8:48 | 8:48 | 8:48 | 13:03 | 13:03 |
| NONARDS - Le Bourg | 6:46 | 6:46 | 8:52 | 8:52 | 8:52 | 13:07 | 13:07 |
| TUDEILS - Le Bourg | 6:54 | 6:54 | 8:55 | 8:55 | 8:55 | 13:10 | 13:10 |
| PUY D'ARNAC - D38 - Embt Puy d'Arnac | 6:58 | 6:58 | 8:59 | 8:59 | 8:59 | 13:14 | 13:14 |

BRIVE-NONARDS

| Jours de fonctionnement | Ma Je | Ma Je Sam | Sam | Me | Lu Ma Je Ve | Lu Ma Me Je Ve | Lu Ma Me Je Ve |
|--|-------|--------------|-------|-------|----------------|-------------------|-------------------|
| Circulation en période scolaire | ● | | ● | ● | ● | | ● |
| Circulation en période de vacances scolaires | ● | | ● | | ● | | ● |
| Circulation en juillet-août | | ● | | | | | ● |
| BRIVE LA GAILLARDE - Place du 14 juillet | 11:50 | 11:50 | 11:50 | 13:00 | 17:50 | 17:50 | 17:50 |
| BRIVE LA GAILLARDE - Lavoisier | - | - | - | 13:15 | 18:05 | - | - |
| BRIVE LA GAILLARDE - LP / LPR / Collège Cabanis | - | - | - | 13:20 | 18:10 | - | - |
| BRIVE LA GAILLARDE - Roosevelt (Arsonval) | - | - | - | 13:25 | 18:15 | - | - |
| BRIVE LA GAILLARDE - Kœnig (Arsonval) | 11:55 | 11:55 | 11:55 | - | - | 17:55 | 17:55 |
| BRIVE LA GAILLARDE - Pôle d'échanges SNCF | 12:05 | 12:05 | 12:05 | 13:30 | 18:20 | 18:05 | 18:05 |
| BRIVE LA GAILLARDE - Place Tassigny | 12:08 | 12:08 | 12:08 | 13:33 | 18:23 | 18:08 | 18:08 |

Pour ces deux lignes possibilité de transport à la demande (TAD)

05 55 17 91 19
Réservations au plus tard la veille avant 12 heures